

Rennes, le 1er août 2016

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 – Rennes
à
Monsieur le Président
de la communauté de communes
Moyenne Vilaine et Semnon
42 Rue Sabin
35470 Bain-de-Bretagne

Lettre R/AR : 1A 130 535 1481 3
Objet : communication de documents administratifs
Référence : loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Monsieur le Président

Par la présente, je viens solliciter communication de documents relatifs au(x) marché(s) passé(s) avec l'agence Peuplades : CCAP, CCTP, acte d'engagement assorti de ses éventuelles annexes, avenants éventuels, éventuels bons de commande en cas de « émarché(s) à bons de commande, tous « livrables » produits par le prestataire dans le cadre de l'exécution du (ou des) marché(s), ainsi que les factures consécutives.

Une transmission numérique me conviendrait si elle facilite la tâche des services.

Mon adresse de courriel est la suivante : patrick.jehannin@gmail.com.

En toutes hypothèses, je suis disposé à régler les éventuels frais de communication.

Comme vous le savez, « *l'administration a un mois pour répondre à une demande, faute de quoi le silence est regardé comme une décision implicite de refus de communication* », susceptible d'être suivie d'une saisine de la CADA.

Dans l'hypothèse où la communauté de communes ne détiendrait pas certains de ces documents, et comme la réglementation le prévoit, je vous remercie de bien vouloir me préciser le (ou les) organisme(s) compétent(s).

Vous remerciant par avance de votre diligence, je vous prie d'agréer Monsieur le Président l'expression de toute ma considération.

Patrick Jéhannin